

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

10 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 10 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

Suite de la réunion du 2 décembre 2019

Points à discuter

11 b) Suite de l'approbation des comptes à payer et des chèques émis;
11 c) Autorisation de paiement décompte # 1 projet rue Mgr Ross

Correspondance

Période de questions

2019-12-223 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 DÉCEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 3 décembre au 10 décembre 2019, pour un montant de 16 443.70 \$ de 5231 à 5248 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2019-12-224 AUTORISATION DU PAIEMENT DÉCOMPTE # 1 - ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. POUR PROJET REMPLACEMENT D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL TRONÇONS I020 ET I044

Considérant que le service de génie civil de la FQM a procédé à un décompte progressif n° 1 en date du 28 novembre 2019 suite à une analyse et recommande le paiement pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Les Entreprises d'Auteuil et fils Inc. », se résument comme suit :

Travaux	Cumulatif	Présente demande
Sous-total	0	147 941.75 \$
Retenue (10%)		-14 794.18 \$
<u>Total</u>		<u>133 147.58 \$</u>
Taxes		19 938.85 \$
<u>Grand total</u>		<u>153 086.42 \$</u>

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n° 1 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 153 086.42 \$.

Que ladite dépense sera imputée à la TECQ.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS : Début : 19h50 Fin : 19h55

Questions soulevées :

➤ aucune

2019-12-225 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente séance, il est 19h57.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 10 décembre 2019, tenue à la salle du conseil au 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Victoire Marin, mairesse

Date